



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉNERGÉTIQUE**

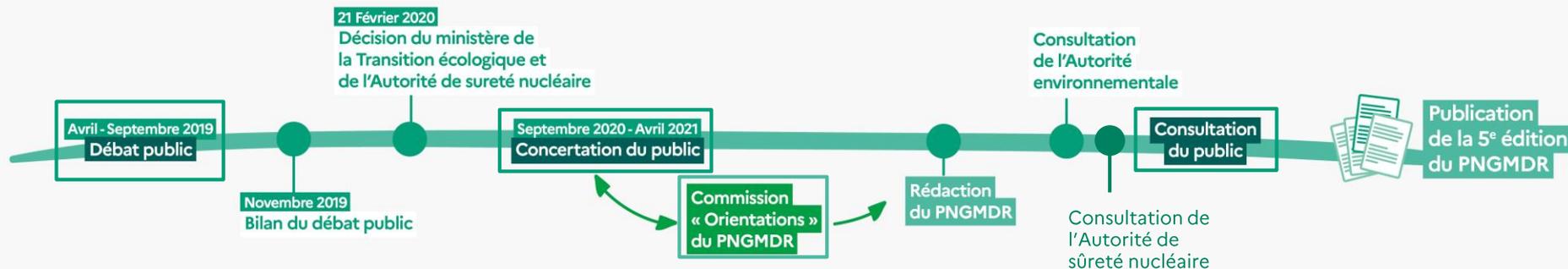
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Cinquième édition du plan national de gestion des matières et des déchets radioactifs 2022-2026

Réunion du GT PNGMDR

14 septembre 2022

Participation des parties prenantes et du public dans l'élaboration du PNGMDR



Le projet de cinquième édition du PNGMDR a été enrichi au terme des différentes concertations et consultations.

Les dernières étapes de consultation

- **Avis de l’Autorité environnementale sur le projet de PNGMDR publié le 18 novembre 2021**
- **Contributions du public sollicitées lors de la dernière étape de consultation du 13 mai au 16 juin 2022**
- **Avis des administrations et des autorités de sûreté sollicités sur les projets de décret et arrêté**

Ces dernières consultations ont permis d’élaborer les ultimes versions du PNGMDR 2022-2026 et des textes réglementaires associés.

PNGMDR 2022-2026

Axes de travail

Les axes de travail du PNGMDR 2022-2026

[GOUV] Une gouvernance de la gestion des matières et des déchets radioactifs renouvelée, renforçant l'association du public

Le débat public de 2019 a renforcé la dynamique d'association du public et des parties prenantes sur la gestion des matières et des déchets radioactifs.

Les enseignements des différentes étapes d'association du public et des parties prenantes à l'élaboration du plan ont abouti à une refonte de la gouvernance du plan, avec la création de la Commission d'orientation et la volonté de continuer à associer le public pour la mise en œuvre du plan.

Les axes de travail du PNGMDR 2022-2026

[GOUV] Une gouvernance de la gestion des matières et des déchets radioactifs renouvelée, renforçant l'association du public

Cinq actions à ce propos sont prévues par le plan, notamment :

- La création de la Commission d'orientation du PNGMDR (GOUV.1)
- La mise en place d'un site Internet dédié au PNGMDR, dont la vocation est de faciliter l'accès du public aux informations sur la gestion des matières et des déchets radioactifs (GOUV.4)
- L'association du public et des parties prenantes, tout au long de la mise en œuvre du plan (GOUV.3)
- L'association de la gouvernance du plan à la définition des modalités d'évaluation de la gestion des matières et des déchets radioactifs (GOUV.5)

Les axes de travail du PNGMDR 2022-2026

[POL] Le renforcement de l'articulation entre la politique énergétique et la gestion des matières et des déchets radioactifs

Le public et les parties prenantes ont exprimé des attentes fortes en ce qui concerne :

- l'articulation des politiques publiques relatives à la politique énergétique et à la gestion des matières et des déchets radioactifs ;
- une meilleure vision globale des stocks de matières et de déchets radioactifs au regard des capacités d'entreposage et de stockage.

Les axes de travail du PNGMDR 2022-2026

[POL] Le renforcement de l'articulation entre la politique énergétique et la gestion des matières et des déchets radioactifs

Cinq actions prévues par le plan, notamment :

- Eclairer les choix de politique énergétique en explicitant les enjeux qu'ils posent pour la gestion des matières et des déchets radioactifs (POL.1),
- Définir des scénarios dimensionnants ayant vocation à s'assurer de la résilience de la politique de gestion des matières et des déchets radioactifs à des évolutions de politique énergétique (POL.2),
- Mieux anticiper les besoins en capacités d'entreposage et de stockage (périmètre de l'Inventaire national) (POL.4).

Les axes de travail du PNGMDR 2022-2026

[MAT] Les matières radioactives : l'enjeu de la valorisation et de l'anticipation d'une requalification en déchets

Fortes attentes du public et des parties prenantes pour renforcer le contrôle du caractère valorisable des matières radioactives.

Les axes de travail du PNGMDR 2022-2026

[MAT] Les matières radioactives : l'enjeu de la valorisation et de l'anticipation d'une requalification en déchets

Trois actions prévues par le plan :

- **Elaborer des plans de valorisation des matières radioactives (MAT.1),**
- **Soutenir la recherche pour la valorisation des matières radioactives (MAT.2),**
- **Poursuivre l'étude des enjeux de gestion des matières radioactives en cas de requalification comme déchets (MAT.3).**

Les axes de travail du PNGMDR 2022-2026

[ENT] L'entreposage des combustibles usés : répondre aux besoins de nouvelles capacités

Le public et les parties prenantes se sont montrés particulièrement intéressés par l'examen des possibilités et des conditions pour un entreposage à sec de combustibles usés.

Les axes de travail du PNGMDR 2022-2026

[ENT] L'entreposage des combustibles usés : répondre aux besoins de nouvelles capacités

Cinq actions prévues par le plan, notamment :

- **Elaborer des stratégies d'entreposage (ENT.2),**
- **Identifier les combustibles usés pouvant faire l'objet d'un entreposage à sec et étudier la faisabilité d'une installation d'entreposage à sec (ENT. 3 et ENT.4),**
- **Garantir la mise à disposition d'une nouvelle piscine d'entreposage centralisé dans les meilleurs délais (ENT.5).**

Les axes de travail du PNGMDR 2022-2026

[TFA] La gestion des déchets TFA

Les enseignements du débat public et de la concertation ont permis d'affiner les conditions dans lesquelles la mise en œuvre de la valorisation des déchets métalliques de très faible activité est possible.

De fortes attentes se sont exprimées pour la définition et la mise en œuvre d'exigences adaptées en matière de santé, de sécurité et d'environnement.

Les axes de travail du PNGMDR 2022-2026

[TFA] La gestion des déchets TFA

Onze actions prévues par le plan :

- Développer des nouvelles capacités de stockage, centralisées et décentralisées (TFA.1, TFA.2 et TFA.3),
- Définir des scénarios de gestion des déchets TFA, évaluer leurs avantages et inconvénients, en vue d'en tirer une stratégie globale de gestion (TFA.4 et TFA.5),
- Permettre la valorisation des métaux TFA (TFA. 6 à 10),
- Affiner les perspectives de production des déchets TFA produits par le démantèlement des installations (TFA.11).

Les axes de travail du PNGMDR 2022-2026

[FAVL] La gestion des déchets FA-VL

Cinq actions prévues par le plan :

- Fiabiliser l'inventaire et poursuivre les études et la définition des spécifications techniques en vue de leur stockage (FAVL. 1),
- Définir des scénarios de gestion des déchets FA-VL, évaluer leurs avantages et inconvénients, en vue d'en tirer une stratégie globale de gestion (FAVL.2 et FAVL.3),
- Finaliser la caractérisation des enjeux de sureté liés au site de Vendevre-Soulaines (FAVL.4 et FAVL.5).

Les axes de travail du PNGMDR 2022-2026

[HAMAVL] La gestion des déchets HA et MA-VL

La gestion des déchets HA/MA-VL est un sujet à fort enjeu sur lequel le public et les parties prenantes se sont fortement impliquées durant le débat public et la concertation.

Le souhait a notamment été exprimé de continuer à soutenir les recherches autour des alternatives au stockage en couche géologique profonde.

Des exigences élevées ont également été exprimées pour le projet Cigéo et les conditions de sa mise en œuvre.

Les axes de travail du PNGMDR 2022-2026

[HAMAVL] La gestion des déchets HA et MA-VL

Dix actions prévues par le plan, notamment :

- Mettre en exergue les jalons-clefs de la gestion des déchets HA/MA-VL et clarifier les modalités d'association et d'information du public (HAMAVL.1 et HAMAVL.2),
- Encadrer les conditions de mise en œuvre du projet Cigéo (gouvernance, réversibilité, phase industrielle pilote) (HAMAVL.3 à 6),
- Poursuivre la recherche de solutions de gestion alternatives (HAMAVL. 7),
- Mise à jour du coût de Cigéo (HAMAVL.8),
- Poursuivre les travaux autour des déchets HA/MA-VL (HAMAVL.9 et HAMAVL.10).

Les axes de travail du PNGMDR 2022-2026

[DECPAR] La gestion des catégories particulières de déchets

La gestion des anciennes mines d'uranium et les stockages historiques comportent des enjeux particuliers au niveau local.

Les riverains de tels sites se ont souhaité disposer de perspectives sur ces sujets dans le cadre du débat public.

Les axes de travail du PNGMDR 2022-2026

[DECPAR] La gestion des catégories particulières de déchets

Cinq actions prévues par le plan, notamment :

- Poursuivre les études relatives à l'impact environnemental et sanitaire à long terme de la gestion des anciennes mines d'uranium (DECPAR.1),
- Préciser les programmes de surveillance adaptés à chaque stockage historique (DECPAR.2),
- Définir une stratégie long terme pour la gestion des stockages historiques (DECPAR.3),
- Poursuivre les travaux de définition et de mise en œuvre des solutions de gestion pour les déchets ne faisant pas encore l'objet de filière de gestion (DECPAR.4).

Les axes de travail du PNGMDR 2022-2026

[CHAP, ENV, TR, ECO, Ethique, Territoires] Pour une meilleure prise en compte des enjeux environnementaux, sanitaires, économiques, éthiques et territoriaux

Les enjeux transversaux pour la gestion des matières et des déchets radioactifs a fait l'objet d'une attention particulière dans le cadre de l'élaboration du plan, y compris durant le débat public.

Ces enjeux sont mis en lumière de manière spécifique et nouvelle dans le PNGMDR, au moyen d'un chapitre et d'actions dédiées, lequel permet également un meilleur suivi des recommandations de l'Autorité environnementale à ce propos.

Les axes de travail du PNGMDR 2022-2026

[CHAP, ENV, TR, ECO, Ethique, Territoires] Pour une meilleure prise en compte des enjeux environnementaux, sanitaires, économiques, éthiques et territoriaux

Seize actions prévues par le plan, notamment :

- Développer une méthode d'analyse multicritères et la déployer dans un cadre multi-acteurs (CHAP.1),
- Elaborer une méthode d'évaluation environnementale (ENV.1),
- Poursuivre les travaux sur la nocivité des matières et des déchets radioactifs (ENV.2),
- Actualiser les coûts de gestion des matières et des déchets radioactifs (ECO.2),
- Mettre en lumière les questions éthiques dans la gouvernance des matières et des déchets radioactifs (Ethique.1),
- Pour les projets pour lesquels plusieurs options de localisation sont envisageables, conduire une démarche de choix de sites en mobilisant une analyse multicritères (Territoires. 3).

Mise en œuvre du PNGMDR 2022-2026

Mise en œuvre du PNGMDR 2022-2026

Des actions déjà engagées :

- Travaux en vue de définir une méthodologie d'analyse multi-critères et multi-acteurs (CHAP.1 / GT dédié piloté MTE en lien avec l'IRSN)
- Travaux en vue d'évaluer la résilience du système actuel devant des situations de crise imprévues qui le mettraient en tension (POL.3 / GT dédié piloté MTE)
- Travaux concernant la mise en place d'un site Internet dédié au PNGMDR (GOUV.4 / MTE) intégrant un espace dédié à la participation du public (GOUV.3 / MTE)
- Définition d'une feuille de route d'élaboration d'un dossier d'options de sûreté pour les déchets FA-VL (FAVL.4 / Andra)
- Elaboration d'un cadrage des concertations relatives au projet Cigéo (HAMAVL.4 / MTE / ASN / Andra)

Mise en œuvre du PNGMDR 2022-2026

Les actions à mener d'ici la fin de l'année :

- Suite de l'étude « ACV », livrable intermédiaire (POL.1 / Orano et producteurs),
- Transmission des données nécessaires à l'élaboration de l'Inventaire national (POL.4 / producteurs),
- Préciser les horizons de saturation des capacités d'entreposage existantes (ENT.1 / EDF en lien avec Orano),
- Calendrier révisé du projet de piscine centralisé (ENT.5 / EDF),
- Solliciter l'extension des capacités de stockage du Cires (TFA.1 / Andra),
- Proposer un cadrage en vue de la recherche d'un site pour un nouveau centre de stockage des déchets TFA (TFA.2 / Andra),
- Remise de la feuille de route du projet de valorisation de déchets TFA (TFA.7 / EDF et Orano),
- Mise à jour de l'analyse comparative de l'impact environnemental de l'incinération des déchets TFA (TFA.9 / Andra),
- Etude relative aux scénarios d'assainissement des structures et sols contaminés (TFA.11 / CEA EDF Orano),

Mise en œuvre du PNGMDR 2022-2026

Les actions à mener d'ici la fin de l'année :

- Définir les critères objectifs de discrimination entre déchets FAVL et déchets MAVL. Sur la base de ces critères, définir les bitumes relevant des filières FAVL et MAVL. Recenser les capacités d'entreposage des déchets FA-VL (FAVL.1 / Andra et producteurs),
- Préciser les modalités de mise en œuvre de l'analyse multicritères et définir plusieurs scénarios de gestion de référence (FAVL.2 / Andra et GT dédié),
- Transmission d'une feuille de route en vue d'un dossier d'options de sûreté de niveau « avant projet-sommaire » pour le stockage sur le site de Vendevres Soulaines (FAVL.4 / Andra),
- Proposition d'objectifs et de critères de réussite de la Phipil (HAMAVL.6 / Andra),
- Etablir un état des lieux des déchets MA-VL produit avant 2015 à conditionner et le calendrier de conditionnement associé (HAMAVL.9 / producteurs),
- Présenter un programme de surveillance adapté à chaque stockage historique (DECPAR.2 / producteurs),
- Définir une proposition de méthode d'évaluation environnementale des scénarios de gestion des matières et des déchets radioactifs (ENV.1 / Andra),
- Remettre un rapport définissant la méthodologie d'appréciation de la nocivité des matières et des déchets, en vue d'un premier déploiement de la méthode aux TFA, MA-VL, HA (ENV. 2 / Andra, IRSN).

Merci de votre attention